



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1317

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 14 juillet 2025, le Règlement numéro 1317 décrétant une dépense et un emprunt de 641 500 \$ pour l'acquisition d'une remorque aqueduc égout électrique et d'un chargeur sur roues usagé, avec équipements.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1317 le 25 août 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1317 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 27^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

La greffière,

M^e Karine Simard, avocate